

RISMA

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 1.432.694.700 dirhams

Siège social : 97, Boulevard Al Massira Al Khadra, Etage 5, Casablanca (Maroc)

R.C. : Casablanca n° 98309 - I.F. n° 06902450

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux,
Et le Vingt Neuf Juin à 10 Heures,

Les actionnaires de la Société **RISMA S.A** (« la Société »), société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, au capital de 1.432.694.700 dirhams divisé en 14.326.947 actions de 100 dirhams de valeur nominale chacune, et dont le siège social est à Casablanca, au 97, Boulevard Al Massira Al Khadra, se sont réunis par visioconférence via l'outil «Zoom», en application des dispositions de l'article 28 des Statuts de la Société et suite à l'avis de convocation publié le 27 Mai 2022 dans le journal d'annonces légales « L'Economiste n°6270 ».

L'Assemblée procède immédiatement à la constitution de son bureau.

Monsieur **Sven BOINET**, Président du Conseil de Surveillance, préside la séance.

La société **ACCOR SA**, représentée par Monsieur **Sven BOINET** en vertu de pouvoirs, et la société **RMA WATANYA SA**, représentée par Madame **Amal BENJELLOUN** en vertu de pouvoirs, les deux membres présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont désignés comme scrutateurs.

Madame **Houda SKALI** est désignée comme secrétaire de la séance.

Etaient également présents :

- **BMCE Capital Bourse** représentée par Madame **Meryem HACHIMI** ;
- **CDG Performance** représentée par **Monsieur Khalid GUERMATHA** ;
- **RMA ASSET MANAGEMENT** représentée par Monsieur **Omar ILILI** ;
- **FIDAROC GRANT THORNTON**, Commissaire aux Comptes, représentée par Monsieur **Omar HIMMICHE**, régulièrement convoquée ;
- **DELOITTE**, Commissaire aux Comptes, représentée par Monsieur **Youssef LAHRABLI**, régulièrement convoquée ;
- Madame **Sofia LOPEZ BENHAMIDA**, membre du Directoire de RISMA et représentante de la **MAMDA-MCMA**

Monsieur le Président, constate que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **12.674.212** actions sur les 14.326.947 actions formant le capital social de la Société et ayant le droit de vote, réunissant ainsi les conditions du quorum légal et statutaire requis. Cette déclaration est certifiée exacte par les membres du bureau. Monsieur le Président déclare en conséquence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met ensuite à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- ✓ L'ordre du jour ;
- ✓ La liste des membres du directoire et des membres du Conseil de Surveillance ;
- ✓ Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- ✓ Une copie de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle publié dans « L'Economiste » n°6270 en date du Vendredi 27 Mai 2022

- ✓ Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- ✓ Les pouvoirs des actionnaires représentés par mandataire ;
- ✓ Les formulaires de vote par correspondance ;
- ✓ Les attestations de détention des titres RISMA fournies par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance ;
- ✓ L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- ✓ Le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- ✓ Le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- ✓ Les rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- ✓ Une présentation à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- ✓ Le registre des Assemblées Générales

Et, plus généralement, tous les documents sur lesquels a porté le droit d'information des actionnaires de RISMA SA conformément aux dispositions de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la "Loi"), ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins pendant les trente jours qui précèdent la date de la réunion de la présente Assemblée.

Puis, Monsieur le Président de l'Assemblée déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 121 à 124 de la Loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

L'Assemblée, à l'unanimité, lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 3) Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 4) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 5) Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
- 6) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- 7) Approbation des conventions réglementées ;
- 8) Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance ;
- 9) Allocation de jetons de présence ;
- 10) Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale.

A l'issue de cette présentation, Messieurs les Commissaires aux Comptes ont donné lecture de leurs rapports à l'Assemblée.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après échange de points de vue, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant ainsi à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir en avoir entendu lecture, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de gestion du Directoire, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits Comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de 1.792.813.102,87 Dirhams, dont un déficit net comptable de 123.524.903,82 Dirhams.

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits Comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de 1.150.399.437,71 Dirhams, dont un déficit net comptable de 184.146.733,03 Dirhams.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2021	-123.524.903,82 DHS
Réserve légale	15.162.545,13 DHS
Report à nouveau créateur avant affectation	24.873.334,37 DHS
Affectation en report à nouveau	-123.524.903,82 DHS
Report à nouveau créateur après affectation	-98.651.569,45 DHS

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Directoire de leur gestion et aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve, aux Commissaires aux Comptes de l'exercice de leur mandat au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

SIXIEME & SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la Loi 17-95 modifiée et complétée par la Loi 20-05, 78-20 et 20-19 relative à la société anonyme, approuve ledit rapport spécial des commissaires aux comptes ainsi que lesdites conventions y mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale constate l'arrivée à échéance des mandats des membres du Conseil de Surveillance listés ci-dessous et décide le renouvellement de leur mandat pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027, à savoir :

- M. Sven Louis BOINET
- M. Azeddine GUESSOUS
- M. Zouheir BENSAID
- M. Nicolas BROUSSAUD
- M. Adil DOUIRI
- M. Hicham EL AMRANI
- M. Christian KARAGLANIAN
- M. Mohamed BENBRAHIM EI ANDALOUSSI – Membre indépendant du Conseil
- CIMR, représentée par M. Khalid CHEDDADI
- MCMA, représentée par M. Hicham BELMRAH

Etant précisé que M. Khalid CHEDDADI et M. Hicham BELMRAH demeurent en qualité de représentant permanent respectivement de la CIMR et la MCMA.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

NEUVIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

DIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été votée favorablement à l'unanimité des actionnaires, au vote de 12.674.212 actions ayant droits de vote, soit environ 88,46% du capital et droits de vote.

030303

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h19, après lecture du présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
M. Sven BOINET

LES SCRUTATEURS

ACGOR SA
Représentée par M. Sven BOINET

RMA WATANYA SA
Représentée par Mme Amal BENJELLOUN

LE SECRETAIRE
Mme. Houda SKALI